Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2023

Délibération n° 10

Date de convocation
10.11.2023

Date d'affichage
15.11.2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 30

votants : 34

Objet : Rapport 2022 du délégataire de service public en charge de la gestion du marché communal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents
M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIANT – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX.

Absents représentés
M. FC. YOUMBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. John SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente
Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__10-DE

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion du marché communal, et à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le groupe Géraud doit présenter chaque année un rapport.

Ce rapport comprend la présentation du groupe Géraud puis du marché de Combs-la-Ville, un bilan sur l'exploitation annuelle avec le suivi technique (entretien et travaux), les commissions du marché, les animations effectuées dans l'année par les commerçants du marché. Le rapport comprend enfin, un bilan financier et juridique.

En annexe : la liste des commerçants abonnés, un récapitulatif des animations réalisées sur le marché et du budget consacré à ces animations, puis l'attestation

d'assurance du délégataire.

Au vu de ces éléments, je vous propose de prendre acte du rapport d'exploitation du marché ci-annexé remis par le délégataire, les fils de Mme Géraud, pour l'année 2022.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à 1411-4,

VU le Code de la commande publique, article L3131-5,

VU la convention de Délégation de Service-Public et notamment son article 28 approuvé par la délibération n°10 du Conseil Municipal du 17 décembre 2013,

VU le rapport ci-annexé, remis par le délégataire,

VU l'avis des commissions Aménagement et Développement Durables et, Administrative Générale, finances et Ressources Humaines

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 07 novembre 2023,

CONSIDERANT que le rapport établi montre une gestion du marché communal, par le délégataire, correcte et conforme aux attentes de la commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'exploitation du marché ci-annexé par le délégataire, les fils de Mme Géraud, pour l'année 2022.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY

MAIRIE de COMBS-LA-VILLE 77380

La secrétaire de séance
Maryline GEORGET

Pour : 30
Contre : 1 (Mme L. Massé)
Abstentions : 3 (M. S. Rouillier – Mme A. Adjeli – M. B. Vrignaud)

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__10-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.